



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2016

Conseillers présents : MM Christian BRETON ; DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; LOMBARD Yannick ; MENUT Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; Sébastien SIMION ; TOURTET Gilles ; MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; Jacqueline HARDON ; PINET Françoise ;
Absents représentés : MME Céline PIERROT (pouvoir à Françoise PINET) ;

Absents : MME Julie GAY-PARA ; M.GIRARD Joris

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire)

La Région propose désormais un nouveau dispositif d'accompagnement aux communes, le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire. Ce fonds unique concerne les projets d'aménagement et d'équipements des communes. Il se substitue aux cadres d'intervention jusqu'à présent en vigueur. Toutes les communes peuvent déposer un dossier par an qui sera subventionné à hauteur de 30 % avec un plafond de 200 000 €. Les communes de moins de 1 250 habitants peuvent déposer un second dossier qui sera subventionné à 70 %, plafond de 12 000 €. La commune avait déposé deux dossiers auprès de la Région :

- La réalisation d'un city-stade pour un montant de 72 646 € HT : dossier qui entrerait dans le cadre des projets d'aménagement (équipements sportifs). Le nouveau plan de financement serait le suivant : Etat DETR 40% 29 158 € (subvention acquise), Région 30 % 21 793 €, autofinancement 21 793 €. Après confirmation des services de la région aucun dossier sport ne sera instruit en juin, la demande devrait donc être instruite en septembre.

Délibération qui adopte le nouveau plan de financement. Accord à l'unanimité.

A noter : L'opération sera inscrite au budget si la région répond favorablement à cette demande.

- La dépose et repose d'un bâtiment pour les services techniques de la commune pour un montant de 47 300 € HT. Les services de la région ont confirmé que ce dossier était retenu. Le nouveau plan de financement est le suivant : Région 12 000 €, autofinancement 35 300 €.

Délibération qui adopte le nouveau plan de financement. Accord à l'unanimité

Les travaux ont bien avancés ils devraient être terminés d'ici cet été.

A noter : Suite au cambriolage du bâtiment des services techniques l'expert mandaté par l'assurance doit venir fin juin.

RESERVE PARLEMENTAIRE

La demande de subvention transmis à la sénatrice n'a pu être retenu car la commune a déposé deux dossiers, le renouvellement du parc informatique de l'école et l'acquisition de jeux d'enfants au parc municipal. Or un seul dossier doit être présenté. Madame le maire propose de demander la subvention pour l'acquisition de 12 ordinateurs à l'école pour un montant HT de 5 388 €. Le plan de financement est modifié comme suit : réserve parlementaire 50 % 2 694 €, conseil départemental 30 % 1 616 €, autofinancement 20 % 1 078 €

Délibération qui adopte le nouveau plan de financement. Accord à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Station d'épuration

La trésorerie a rejeté le paiement de 9 300 € relatif à une partie d'une participation des travaux d'extension du réseau électrique effectués par le SYME05 concernant la station d'épuration. Le réseau électrique ne doit pas entrer dans le patrimoine de la M49 (budget eau) mais dans celui de la commune. La participation aux travaux d'extension du réseau doit être prévue sur le budget principal sous forme de subvention d'investissement versé au 2041512. Le montant total de la participation financière de la commune s'élève à 18 600 €.

Décision modificative à prendre :

+ 20 000 € à l'opération 62 (voies et réseaux)

-20 000 € à l'opération RD1075 2^{ème} tranche.

Accord à l'unanimité.

A la demande de la trésorerie il convient d'annuler un titre de recettes émis en 2012 à l'encontre de La Poste d'un montant de 390 € (titre émis 2 fois). Décision modificative à prendre :

+ 100 € au chapitre 67 - compte 673 (titres annulés)

-100 € au chapitre 011 – compte 6226 (honoraires)

Accord à l'unanimité.

MJC VEYNES

La Maison des Jeunes et de la Culture propose des activités socio-éducatives et culturelles variées. Cinq personnes domiciliées sur la commune sont adhérentes.

La MJC demande une subvention exceptionnelle pour l'année 2016. Madame le maire précise que jusqu'à présent la commune verse des subventions aux associations locales, elle demande aux conseillers de se positionner.

Vote : 10 contre – 3 pour. Les conseillers, à la majorité des membres présents, ne donnent pas une suite favorable à cette demande.

R. Richiardone explique son point de vue : il est favorable à ce que la commune verse une subvention étant donné le rapprochement de la CCHB avec Veynes Dévoluy.

C. Breton donne sa position : étant lui-même Président d'une association, il ne peut refuser le versement d'une aide financière à une association.

Madame le maire propose de transmettre cette demande à la communauté de communes du Haut Buëch qui a la compétence culture.

TARIF DENEIGEMENT

Par délibération du 19 décembre 2011 le conseil municipal avait fixé le tarif de déneigement à 55 €/heure. La trésorerie demande de préciser si ce tarif est HT ou TTC afin de pouvoir régler la facture. Après renseignement auprès de l'agriculteur le tarif est HT.

Nouvelle délibération à prendre.

Accord à l'unanimité.

PROGRAMME DES TRAVAUX DE LA VOIRIE COMMUNALE 2015

Lors de sa séance du 24 novembre 2015 la commission permanente du conseil départemental a attribué à la commune une subvention d'un montant de 11 514 € pour un montant subventionnable des travaux de voirie communale de 28 785 € HT. La commune doit prendre une délibération qui indique le projet à réaliser (localisation des travaux). Le montant de la programmation de la voirie communale proposé par le maître d'œuvre pour 2016 s'élève à 56 629.95 € HT.

Madame le maire rappelle aux conseillers que des crédits à hauteur de 25 000 € ont été inscrits au budget primitif et qu'il faut se maintenir à ces montants.

Après réflexion il est proposé de programmer des travaux rue de la Croix Blanche (partie basse et partie haute) pour un montant de 21 624.52 € HT.

Délibération à prendre. Accord à l'unanimité.

PERSONNEL

Béatrice PIRAS est inscrite sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial au titre de la promotion interne 2015. Madame le Maire propose de créer le poste correspondant.

Délibération et création de poste sur le site emploi territorial. Accord à l'unanimité des conseillers.

Le Comité Technique Paritaire doit être saisi pour la mise en place du régime indemnitaire des agents.

Il est nécessaire de prendre une délibération portant création des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Accord à l'unanimité.

CESSION GRATUITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LE TRESORCIAC »

Les travaux du lotissement sis au « Trésouriac » sont terminés. Conformément au permis d'aménager, le lotisseur Monsieur PELISSARD souhaite régulariser la cession gratuite de la voirie et des espaces communs de certaines parcelles.

Certains conseillers demandent une garantie décennale sur les travaux relatifs aux voies et réseaux. Ce point devra être précisé dans l'acte de rétrocession.

Délibération à prendre. Accord à l'unanimité.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DES HAUTES-ALPES

Le Département des Hautes-Alpes s'est engagé depuis plusieurs années dans la structuration des activités de randonnée non motorisée (pédestre, équestre et VTT).

Dans cet objectif, il met en place le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui contient les itinéraires de randonnée aménagés. L'Espace Rando des Pays du Buëch est en charge de la gestion, de l'aménagement et de l'entretien des itinéraires de randonnée. Une convention d'autorisation de passage est nécessaire pour autoriser les randonneurs à emprunter certaines parcelles communales. Deux itinéraires sont concernés : le bord du Buëch (8 kms) et St Apôtre (10 kms)

Délibération à prendre et convention à signer. Accord à l'unanimité.

Madame le maire et C.Delorme ont assisté à une réunion organisée par l'Espace Rando sur les Sports Nature. Ils réalisent un travail très apprécié au niveau de la promotion du territoire et au niveau du balisage et de l'entretien des sentiers.

QUESTIONS DIVERSES

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Trois demandes d'inscriptions à l'école maternelle ont été reçues en mairie. Deux demandes, dont une émanant du conseil départemental, concernent deux enfants qui n'auront pas trois ans au 31 décembre 2016. La troisième demande concerne un enfant dont les parents sont domiciliés à Veynes, la mère travaille à la commune. La commune de Veynes a accordé une dérogation scolaire.

Madame le maire rappelle que la commune doit se fixer des règles, notamment sur l'effectif des enfants. Elle souhaite laisser aux conseillers le temps nécessaire à la réflexion avant de se prononcer. Elle précise que ces demandes ne nécessitent pas une délibération du conseil.

INFORMATIONS DIVERSES

ARRETE DE PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « BUECH-DEVOLUY »

L'arrêté préfectoral a été reçu en mairie le 23 mai 2016. Le conseil municipal doit émettre son avis dans les 75 jours.

REVISION GENERALE DU PLU

Madame le maire donne les premières conclusions sur l'avancée du dossier suite aux différentes réunions avec le bureau d'études.

1. Projection démographique

Une hypothèse avec une progression de 1.25 %/an serait susceptible d'être retenue. En tenant compte :

- ❖ des besoins en logements satisfaits en dents creuses (parcelles qui ne sont aujourd'hui pas bâties à l'intérieur de l'empreinte urbaine)
- ❖ des besoins en logements satisfaits en densification (parcelles urbanisées, mais dont la grande surface peut permettre l'accueil d'une ou plusieurs constructions supplémentaires),

le besoin foncier en extension à l'horizon 2027 serait de 5.1 hectares. Si l'on tient compte des parcelles déjà viabilisées qui représentent 3.83 hectares, l'extension porterait sur 1.5 hectares.

2. PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Madame le maire indique que le travail des prochaines réunions sera basé essentiellement sur le PADD. Ce document est au cœur du PLU, il expose le projet communal pour les quinze années à venir. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage... Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements. (études sur le zonage, quartiers, parkings, architecture des bâtiments...).

REUNION AVEC LES MAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BUECH

Madame le maire a souhaité organiser cette réunion avec tous les maires afin de régulariser la situation des locaux et parcelles communales utilisés par la Communauté de Communes du Haut Buëch (Maison Jean Perrin, Pont Bascule, déchetterie et décharge).

En effet, aucune convention ni décision du conseil municipal n'a été prise par les élus précédents. En raison de la fusion prochaine de la Communauté de Communes du haut Buëch avec celle de Veynes-Dévoluy, la régularisation s'impose rapidement.

En ce qui concerne la déchetterie actuelle la commune demande que son transfert sur le terrain cédé à la communauté de communes au chevalet soit réalisé rapidement. Une date butoir sera notée dans la convention.

Madame le maire informe le conseil que la mairie d'Aspremont n'a toujours pas réglé les frais correspondants aux TAP de l'année scolaire 2014-2015. Elle précise que tous les maires étaient d'accord pour que les TAP soient gratuits pour les parents. Dossier en attente.

Gilles TOURTET signale que la visite de l'entreprise pour la réfection future du terrain de tennis est prévue prochainement.

Jacqueline HARDON soulève la question de la stérilisation des chats sur la commune.

Le bulletin d'information « Qu'on se le dise » sera distribué début juillet.

La séance est levée à 19 h 15.